

Le BUDGET 2005 DE PLAINE COMMUNE

Avis du Conseil de développement

Validé à l'Assemblée plénière
du 25 Janvier 2005



Plan du document :

- **Introduction**
- **Méthode de travail**
- **Avis du Conseil de Développement**
- **Questions révélant des points de vue divergeant**

- **Introduction**

Comme réaffirmé par le Conseil Communautaire dans la charte de fonctionnement de Plaine Commune du 17 octobre 2002 : le Conseil de Développement «*devra obligatoirement être consulté dans le cadre de l'élaboration budgétaire, annuellement* ».

C'est donc à la demande du président de Plaine Commune que le Conseil de Développement a travaillé sur le budget 2005 de la communauté d'agglomération.

Le rôle du Conseil de Développement n'intègre pas la dimension de la vérification des comptes de la Communauté d'Agglomération mais comporte en revanche la faculté de donner un avis sur les grandes orientations de Plaine Commune jusque dans leurs traductions budgétaires.

En Janvier 2004, une présentation du budget 2004 avait été faite lors d'une assemblée plénière du Conseil de Développement.

En Septembre 2004, le Conseil de Développement a franchi, dans le cadre de l'examen du budget 2005, une étape supplémentaire, avec la constitution d'un groupe de travail et l'élaboration du présent avis.

Cette contribution résulte d'une réflexion collective effectuée dans le cadre des délais impartis par l'élaboration budgétaire communautaire.

Conditions d'élaboration de l'avis du Conseil de Développement

Cet avis a été formulé sur proposition du groupe de travail Budget constitué lors de l'assemblée plénière du 30 septembre 2004.

Le groupe de travail Budget est composé de 9 personnes (4 femmes, 5 hommes) issues des différentes familles composant le conseil : gestionnaires, employé, cadre, personne issues du mouvement associatif, technicien, profession libérale, retraité, fonctionnaire :

Mesdames Mireille Boillot, Françoise Carayon, Bénédicte Madelin, Martine Tiercelin
Messieurs Christian Cardon, Serge Decombe, Bernard Gautier, Pascal Lacroix, Georges Saint-Louis Augustin.

5 séances, représentant 115 heures de travail bénévoles ont eu lieu, permettant ainsi aux membres du Conseil de Développement de s'approprier, de débattre et de rédiger le présent avis.

- 2 séances en groupe de travail de présentation des orientations budgétaires et du Plan Pluri Annuel d'Investissement par Jean Pierre Dayras et Sylvie Reding (administration de Plaine Commune), les 25 octobre et 29 novembre 2004
- 1 présentation en assemblée plénière des grandes orientations budgétaires le 2 décembre 2004
- 1 séance du groupe de travail d'élaboration du présent avis le 10 janvier 2005
- 1 débat et une validation en assemblée plénière le 25 janvier 2005.

• Avis du Conseil de Développement sur le Budget 2005 de Plaine Commune

Les membres du Conseil de Développement ont pris connaissance des orientations stratégiques budgétaires de l'année 2005, de la méthode d'élaboration et des éléments de bases constitutifs du Plan Pluri Annuel (2005-2010) d'investissement qui doit être prochainement soumis au Conseil Communautaire de Plaine Commune.

Le Conseil de Développement considère qu'il a pu parfaitement ordonner sa réflexion et produire un avis circonstancié grâce à la qualité et à la précision des éléments fournis par l'administration de Plaine Commune qui s'est rendue totalement disponible pour répondre à ses interrogations.

Le Conseil de Développement approuve les grandes orientations. Cependant, il souhaite faire part aux élus de ses préoccupations et des axes qu'il estime prioritaires pour la réussite de la politique mise en œuvre en faveur du développement équilibré et harmonieux des territoires et populations de la communauté d'agglomération. Si la majeure partie des analyses a fait l'objet d'un consensus au sein du groupe, quelques questions révèlent des points de vue différents.

Le conseil de Développement s'inquiète par ailleurs des répercussions budgétaires liées à de la mise en œuvre des lois de décentralisation sur le territoire de Plaine Commune.

Regards sur les orientations du budget 2005

✓ **La solidarité : un enjeu partagé**

Promouvoir une communauté d'agglomération solidaire implique de se donner les moyens, dans un budget communautaire, de faire profiter l'ensemble des villes du territoire des fruits du développement économique. Le Conseil de Développement souhaite que cette solidarité se fasse, de façon prioritaire, en direction des populations les plus touchées par les difficultés économiques et sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

✓ **La participation des citoyens et des acteurs du territoire : une exigence**

Cette orientation est une des priorités du budget 2005 mais le Conseil de développement constate l'absence de traductions budgétaires de cet aspect. Nombre de projets d'investissement et de fonctionnement doivent faire l'objet de présentation, de concertation avec la population.

Par ailleurs des projets d'équipement et d'aménagement ont été discutés dans les villes, avant les transferts de compétence à Plaine commune, leur report doit être explicité aux populations.

Désormais, Plaine commune devra s'attacher à associer toutes les populations aux procédures et choix envisagés. Le Conseil de Développement sera attentif aux modalités particulières d'information et de concertation des habitants et acteurs du territoire en amont de l'élaboration des projets.

Toutes ces différentes instances de concertations ont un coût et doivent donc être budgétée.

✓ **La préparation de l'Avenir**

La volonté de Plaine Commune de se doter d'une capacité d'investissement pour l'avenir et de limiter le recours à l'emprunt sont des éléments importants du budget 2005.

Le Conseil de Développement est également attaché à ces deux orientations.

Une gestion saine est une nécessité pour garantir l'avenir de la Communauté d'Agglomération

Par ailleurs, l'élaboration d'un projet de territoire pour Plaine Commune serait une aide plus efficace pour définir les orientations budgétaires.

✓ **Les transports en commun**

Le Conseil de Développement s'inquiète du désengagement de l'Etat notamment sur les grands projets de transport public et réaffirme sa volonté de voir mettre en œuvre conformément aux orientations du contrat de Plan, les tramways Saint Denis-Epinay-Villetaneuse et Saint Denis-Sarcelles, le prolongement du T1, les prolongements des lignes 12 et 13 de métro et la tangentielle nord.

Le Conseil de Développement souhaite qu'à coté de ces grands projets, une attention particulière soit portée sur le maillage en transport public de l'ensemble des quartiers et des cœurs de ville de la Communauté d'Agglomération.

L'ensemble de ces lignes de transports est indispensable à la vie et au développement équilibré de notre territoire. Elles concernent des centaines de milliers d'habitants, de salariés et d'étudiants.

Le Conseil de Développement s'interroge sur la place de Plaine Commune dans les projets de transports : doit-elle se substituer à l'Etat pour certains projets et en a-t-elle les moyens financiers ?

✓ **Les JO 2012 dans tout cela !**

Le Conseil de Développement apporte son plein soutien au principe de la candidature de Paris au Jeux Olympiques et Paralympiques 2012 dont Plaine Commune accueillerait l'un des deux noyaux des activités sportives, situé entre le stade de France et la porte de la Chapelle.

Le Conseil de Développement souhaite attirer l'attention des instances communautaires sur les possibles répercussions budgétaires tant sur sa capacité d'investissement que sur les moyens de fonctionnement de la communauté si la ville de Paris et l'agglomération de Plaine Commune sont retenues ou pas pour les JO 2012.

✓ **Le « PLUS » communautaire**

L'information et l'adhésion des populations au projet de Plaine Commune passent par la perception du « plus » communautaire dans leur quotidien.

La traduction budgétaire des orientations doit donc donner la possibilité de dépasser la simple addition des ressources par une mutualisation de moyens tant matériels qu'humains, par des recettes plus importantes liées à l'attractivité du territoire, aux différentes dotations de l'Etat et à la recherche de nouvelles sources de financement. Le poids de la communauté d'agglomération est un atout dans le cadre de négociation avec les partenaires de Plaine commune. Cette dimension est à développer dans l'information donnée aux habitants et aux salariés du territoire.

Les propositions du Conseil de Développement

1. Une démarche de budget participatif au niveau de Plaine Commune associant les habitants et acteurs du territoire à l'élaboration du budget 2006.
2. La création d'outils pédagogiques pour présenter le budget 2006 de Plaine Commune comportant des cartographies et des présentations qui seront élaborées, non plus par villes, mais par domaine, par priorité et à l'échelle du territoire. Elles feront apparaître les évolutions pour permettre la comparaison avec le budget réalisé 2004, le budget prévisionnel de l'année 2005, les évolutions et la composition de la taxe professionnelle (industriels, tertiaires, commerces etc.) depuis la création de Plaine Commune.

3. Une exigence démocratique prévoyant dans chaque projet les moyens pour la concertation des populations.

4. Un travail plus en amont (de juin à décembre) avec le Conseil de Développement pour que l'avis du conseil puisse alimenter la réflexion des instances communautaires et s'articule avec la mise en œuvre du budget participatif associant l'ensemble des populations et acteurs du territoire.

5. La mise en place d'une structure de suivi de la mise en œuvre du budget 2005

Annexe 1 : Questions révélant des points de vue divergents

La lecture publique :

Ce transfert de compétence était-il prioritaire au regard des besoins du quotidien, des quartiers en difficulté, des transports ?

La solidarité

Il faut aller jusqu'au bout, insister sur la situation inacceptable vécue par de nombreuses familles sur le plan du logement, de la fourniture d'eau, d'énergie. Le budget de Plaine Commune ne devrait-il pas servir prioritairement à cela ?

Le Conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions. Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Pour y participer : contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>

Pour toutes informations complémentaires

Valérie Grémont
Animatrice du Conseil de développement
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

conseil-developpement@plainecommune.com.fr